



Suspension de permis de conduire

Par **jymmi**, le **12/02/2019** à **20:59**

Bonjour, J'ai eu une suspension de permis en 2014 pour défaut assurance et du CT. Pour des raisons perso, je n'ai pas fait de démarches plus tôt, j'habitais en Gironde et maintenant je suis dans la Charente Maritime. A quelle préfecture je dois m'adresser pour le récupérer et quels documents je dois fournir ? Est-ce qu'une visite médicale est obligatoire ? Merci.

Par **Maitre SEBAN**, le **13/02/2019** à **16:50**

Bonjour, Vous devez prendre RDV auprès de la commission médicale de votre département puis faire la demande de permis de conduire sur le site de l'ANTS.
Cdt, Me SEBAN, Avocat à la Cour <http://www.maitreseban.fr> [avocat permis de conduire](#)